

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88401249.3**

(51) Int. Cl.⁴: **A 46 B 5/00**

(22) Date de dépôt: **20.05.88**

(30) Priorité: **22.05.87 FR 8707249**
 (43) Date de publication de la demande:
28.12.88 Bulletin 88/52
 (84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **CELLULOID S.A.**
Route de Marckolsheim
F-67600 Selestat (FR)

(72) Inventeur: **Wachtel, Jean-Louis**
décédé
" (FR)

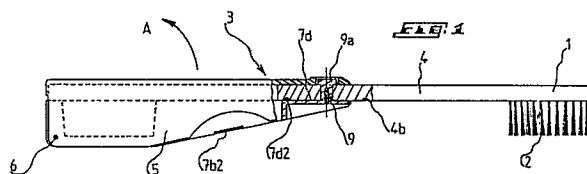
(74) Mandataire: **Durand, Yves Armand Louis et al**
CABINET WEINSTEIN 20, Avenue de Friedland
F-75008 Paris (FR)

(54) **Ustensile de toilette conditionnable, tel que par exemple une brosse à dents.**

(57) La présente invention concerne un ustensile de toilette conditionnable.

Selon l'invention, l'ustensile est caractérisé en ce qu'il comprend une poignée (5) comprenant deux corps creux (7 ; 8) articulés l'un par rapport à l'autre, un corps (7) formant étui ouvert et destiné à recevoir au moins une partie (2) d'au moins la tête active (1) de l'ustensile et un corps (8) formant couvercle rabattable sur le corps (7) formant étui, la tige (4) portant la tête active (1) étant montée pivotante autour d'un axe de pivotement (9) du corps (7) formant étui de façon à occuper une position active en prolongement du corps (7) formant étui à laquelle la tige (4) et la tête active (1) est bloquée par rabattement du corps (8) formant couvercle.

L'invention s'applique à tous ustensiles de toilette d'un emploi usuel, tels que par exemple les brosses à dents.



Description

Ustensile de toilette conditionnable, tel que par exemple une brosse à dents

La présente invention concerne un ustensile de toilette conditionnable en particulier une brosse à dents, c'est-à-dire un ustensile repliable et susceptible de se présenter sous un format de poche.

Les ustensiles de toilette comme la brosse à dents présentent une longueur relativement importante ne permettant pas leur transport facile dans une poche de veste ou de pantalon. De plus, il est nécessaire de transporter la brosse à dents dans un étui de protection relativement encombrant et pouvant être assez facilement perdu.

La présente invention a pour but d'éliminer les inconvénients ci-dessus des ustensiles connus en proposant un ustensile de toilette conditionnable, tel que par exemple une brosse à dents, du type comprenant une tête active solidaire d'un manche se composant d'une tige portant la tête et d'une poignée reliée à la tige de façon que l'ensemble de la tête et de la tige soit escamotable dans la poignée et caractérisé en ce que la poignée comprend deux corps creux articulés l'un par rapport à l'autre, un corps formant étui ouvert destiné à recevoir au moins une partie d'au moins la tête et un corps formant couvercle rabattable sur le corps formant étui et en ce que la tige est montée pivotante autour d'un axe de pivotement du corps formant étui dans un plan perpendiculaire au plan médian longitudinal de ce corps de façon que l'ensemble de la tige et de la tête puisse occuper une position active en prolongement du corps formant étui à laquelle ledit ensemble est bloqué par rabattement du corps formant couvercle et une position escamotée inactive après rabattement du corps formant couvercle.

L'ustensile selon l'invention a pour avantage de pouvoir se présenter sous un format de poche lorsqu'il n'est pas utilisé. Il est ainsi très facilement transportable et ne nécessite pas l'utilisation d'un étui de protection indépendant.

Selon une caractéristique de l'invention, le corps formant couvercle comprend au voisinage de son extrémité libre ouverte deux parois latérales de blocage entre elles d'au moins la partie d'extrémité de la tige aux positions active précitée et rabattue du corps formant couvercle.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'axe de pivotement de la tige précitée est disposé au voisinage de l'extrémité libre du corps formant étui dans le plan médian longitudinal de celui-ci et est solidaire d'une partie plane dudit corps servant d'appui à la partie d'extrémité de la tige.

Selon toujours une autre caractéristique de l'invention, le corps formant étui comprend au moins une ouverture latérale de passage de la partie précitée de la tête formée par des soies de brossage lorsque l'ustensile est une brosse à dents.

Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la tige comprend une entaille latérale dans laquelle est encastré l'axe de pivotement précité et rendant l'ensemble de la tige et de la tête amovible.

L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci

apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple illustrant un mode de réalisation de l'invention, et dans lesquels :

La figure 1 est une vue de l'ustensile de l'invention en position active avec coupe partielle longitudinale ;

La figure 2 est une vue en perspective de l'ustensile dans une position déployée de déblocage de l'ensemble de la tige et de la tête active de celui-ci ;

La figure 3 est une vue en perspective de l'ustensile dans une position où l'ensemble de la tige et de la tête active de celui-ci est en partie logé dans le corps formant étui ;

La figure 4 est une vue en perspective de l'ustensile dans sa configuration totalement repliée.

En se reportant à la figure 1, l'ustensile de toilette selon l'invention, du type brosse à dents, comprend une partie extrême 1 formant tête active garnie de soies de brossage 2 et solidaire d'un manche 3. Le manche 3 se compose d'une tige 4 portant la tête et d'une poignée 5 reliée à la tige 4 de façon que l'ensemble de la tête 1 et de la tige 4 soit escamotable dans la poignée 5 comme il sera décrit ultérieurement.

Comme représenté aux figures 2 et 3, la poignée 5 se compose de deux corps creux articulés l'un par rapport à l'autre autour d'un axe d'articulation 6, un corps 7 formant étui ouvert destiné à recevoir au moins les soies de brossage 2 et un corps 8 formant couvercle rabattable sur le corps 7 formant étui. Plus précisément, le corps 7 formant étui est formé par une paroi formant fond 7a et deux parois latérales parallèles 7b se raccordant au voisinage de l'articulation 6 avec le corps 8 formant couvercle par une paroi en bout 7c. La paroi formant fond 7a est constituée d'une première partie de paroi 7a1 partant de la paroi en bout 7c et d'une seconde partie de paroi 7a2 prolongeant la première partie 7a1 de façon ascendante pour définir entre elles un angle obtus. Ainsi, les parois latérales 7b comportent chacune une partie de paroi de forme approximativement rectangulaire partant de la paroi en bout 7c et s'arrêtant au niveau de la jonction des parties de paroi 7a1 et 7a2 et une partie de paroi en forme de triangle rectangle prolongeant la partie rectangulaire et dont l'hypothénuse est formée par les bords de la partie de paroi ascendante 7a2. L'une des parois latérales 7b comporte une ouverture 7b1 découpée dans la partie de forme rectangulaire de la paroi 7b à partir du bord de l'ouverture du corps 7 formant étui et de forme et dimensions permettant le passage des soies de brossage 2 dans et hors du corps 7 lors respectivement du repliage et du déploiement de l'ustensile. Dans le cas présent, l'ouverture 7b1 est de forme rectangulaire d'une longueur supérieure à l'étendue de garnissage des soies de brossage 2 et d'une largeur légèrement

supérieure à la hauteur des soies 2 partant de la tête 1.

La tige 4 est montée pivotante au niveau de sa partie d'extrémité opposée à la tête active 1 autour d'un axe de pivotement 9 solidaire de la partie extrême du corps 7 formant étui opposée à la paroi en bout 7c. L'axe de pivotement 9 se trouve dans le plan médian longitudinal du corps 7 formant étui et est solidaire d'une paroi plane 7d définie entre les parois latérales 7b et en affleurement avec les bords de celles-ci. la paroi plane 7d sert de surface d'appui à la partie plane inférieure d'extrémité de la tige 4 et s'étend sur une relativement courte distance entre les parois latérales 7b. Cette paroi plane 7d définit sous elle une partie évidée à volume d'un prisme droit triangulaire et comportant des nervures de renforcement 7d1. L'axe de pivotement 9 comporte à son extrémité libre une tête circulaire 9a de maintien de la partie d'extrémité de la tige 4 contre la paroi plane d'appui 7d du corps 7. La partie d'extrémité de la tige 4 comporte une entaille latérale 4a sensiblement transversale à l'axe longitudinal de l'ensemble tige 4-tête active 1 et dans laquelle est encastré l'axe de pivotement 9. La forme de l'entaille 4a peut être adaptée de manière à rendre amovible l'ensemble tige 4-tête active 1 du corps 7. La paroi plane d'appui 7d comporte à l'opposé de l'extrémité libre du corps 7 et dans l'axe longitudinal de celui-ci une saillie 7d2 coopérant avec deux creux correspondants 4b sous la partie d'extrémité de la tige 4 suivant l'axe longitudinal de l'ensemble tige 4-tête active 1 pour positionner cet ensemble respectivement dans le corps 7 formant étui et dans le prolongement de celui-ci avant rabattement du corps 8 formant couvercle.

Le corps 8 formant couvercle est défini par une paroi supérieure 8a de laquelle partent deux parois latérales parallèles 8b écartées l'une de l'autre d'une distance légèrement supérieure à l'écartement entre les parois latérales 7b du corps 7 formant étui de façon que ces dernières puissent s'encaster dans le corps 8 formant couvercle lors du rabattement de celui-ci sur le corps 7. Les bords inférieurs des parois latérales 8b ont un contour épousant la forme extérieure de la paroi formant fond 7a du corps 7 à la position rabattue du corps 8 formant couvercle sur le corps 7 comme cela ressort d'ailleurs des figures 1 et 4. Chaque paroi latérale 8b comporte deux découpes curvilignes 8b1 disposées symétriquement au plan médian longitudinal du corps 8 formant couvercle et coopérant avec deux saillies latérales 7b2 pour ouvrir manuellement le corps 8 formant couvercle à partir de la position active de l'ustensile ou de sa configuration totalement repliée. Les parois latérales extrêmes 8b2 des parois latérales 8b du corps 8 formant couvercle et opposées à l'axe d'articulation 6 forment moyens de blocage de l'ensemble tige 4-tête active 1 à la position active de l'ustensile une fois le corps 8 formant couvercle rabattu sur le corps 7. En effet, dans la mesure où la partie d'extrémité de la tige 4 se trouve emprisonnée entre les parois latérales extrêmes 8b2, celle-ci ne peut plus se déplacer dans un plan perpendiculaire au plan médian longitudinal du corps 7 formant étui. La partie extrême de la paroi

supérieure 8a du corps 8 comporte un orifice traversant circulaire de passage 8a1 de la tête circulaire 9a de l'axe de pivotement 9 à la position rabattu du corps 8 sur le corps 7 formant étui et prend appui sur la partie d'extrémité de la tige 4 à cette position. La paroi en bout 8c du corps 8 comporte un ajour 8c1 de passage de la paroi en bout 7c pour assurer le pivotement du corps 8 formant couvercle par rapport au corps 7 formant étui. L'axe d'articulation 6 est par exemple constitué par deux petites protubérances externes (non représentées) solidaires des parois latérales 7b du corps 7 situées suivant un axe perpendiculaire au plan médian longitudinal du corps 7 et par deux petits trous (non représentés) situés respectivement dans les coins en angle droit des parois latérales 8b adjacents au corps 7 et à travers lesquels s'engagent respectivement les deux protubérances 6 externes du corps 7.

Le passage de l'ustensile de l'une à l'autre des deux configurations active et passive s'effectue très simplement comme suit.

Dans la figure 1, l'ensemble de la tige 4 et de la tête active 1 est bloqué au niveau de la partie d'extrémité de la tige 4 dans la poignée 5 en prolongement de celle-ci, maintenant l'ustensile dans sa position active d'utilisation.

En saisissant le manche au niveau des découpes 8b1 et des saillies 7b2, il suffit d'écarter le corps 8 formant couvercle du corps 7 formant étui comme indiqué par la flèche A en figure 1 pour ouvrir le corps 8 formant couvercle et débloquer ainsi l'ensemble tige 4-tête active 1, le corps 8 étant écarté jusqu'à la position représentée en figure 3 de façon à dégager complètement l'ouverture 7b1 du corps 7. L'ensemble tige 4-tête active 1 est ensuite déplacé comme indiqué par la flèche B sur la figure 2 autour de l'axe de pivotement 9 dans le plan perpendiculaire au plan médian longitudinal du corps 7 pour arriver à la position illustrée en figure 3 à laquelle les soies de brossage 2 après passage à travers l'ouverture 7b1 sont logées dans la partie creuse du corps 7, la tige 4 et la tête 1 en prolongement de celle-ci étant en alignement avec l'axe longitudinal du corps 7 juste au-dessus de l'ouverture de celui-ci. Le corps 8 formant couvercle est alors rabattu sur le corps 7 de façon à complètement escamoter l'ensemble tige 4-tête active 1 dans la poignée 5 ainsi formée. L'ustensile présente alors la configuration illustrée par la figure 4. A cette configuration, l'ustensile est très facilement transportable dans un petit volume.

L'invention a été décrite en référence à une brosse à dents comme ustensile de toilette mais il est bien entendu que celle-ci peut s'appliquer à tout autre ustensiles de toilette et/ou article de soins corporels tels que par exemple les brosses pour le maquillage, les brosses pour les cils ou les sourcils ou analogues.

Revendications

1. Ustensile de toilette conditionnable, tel que par exemple une brosse à dents, du type comprenant une tête active solidaire d'un manche se composant d'une tige portant la tête et d'une poignée reliée à la tige de façon que l'ensemble de la tête et de la tige soit escamotable dans la poignée ; caractérisé en ce que la poignée (5) comprend deux corps creux (7 ; 8) articulés l'un par rapport à l'autre, un corps (7) formant étui ouvert destiné à recevoir au moins une partie (2) d'au moins la tête (1) et un corps (8) formant couvercle rabattable sur le corps (7) formant étui et en ce que la tige (4) est montée pivotante autour d'un axe de pivotement (9) du corps (7) formant étui dans un plan perpendiculaire au plan médian longitudinal de ce corps (7) de façon que l'ensemble de la tige (4) et de la tête (1) puisse occuper une position active en prolongement du corps (7) formant étui à laquelle ledit ensemble (1, 4) est bloqué par rabattement du corps (8) formant couvercle et une position escamotée inactive après rabattement du corps (8) formant couvercle.

2. Ustensile selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (8) formant couvercle comprend au voisinage de son extrémité libre ouverte deux parois latérales de blocage entre elles (8b) d'au moins la partie d'extrémité de la tige (4) aux positions active précitée et rabattue du corps (8) formant couvercle.

3. Ustensile selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'axe de pivotement (9) de la tige (4) précitée est disposé au voisinage de l'extrémité libre du corps (7) formant étui dans le plan médian longitudinal de celui-ci et est solidaire d'une partie plane (7d) dudit corps (7) servant d'appui à la partie d'extrémité de la tige (4).

4. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le corps (7) formant étui comprend au moins une ouverture latérale (7b1) de passage de la partie (2) précitée de la tête active (1) formée par des soies de brossage (2) lorsque l'ustensile est une brosse à dents.

5. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la tige (4) comprend une entaille latérale (4a) dans laquelle est encastré l'axe de pivotement (9) précité et rendant l'ensemble de la tige (4) et de la tête (1) amovible du corps (7).

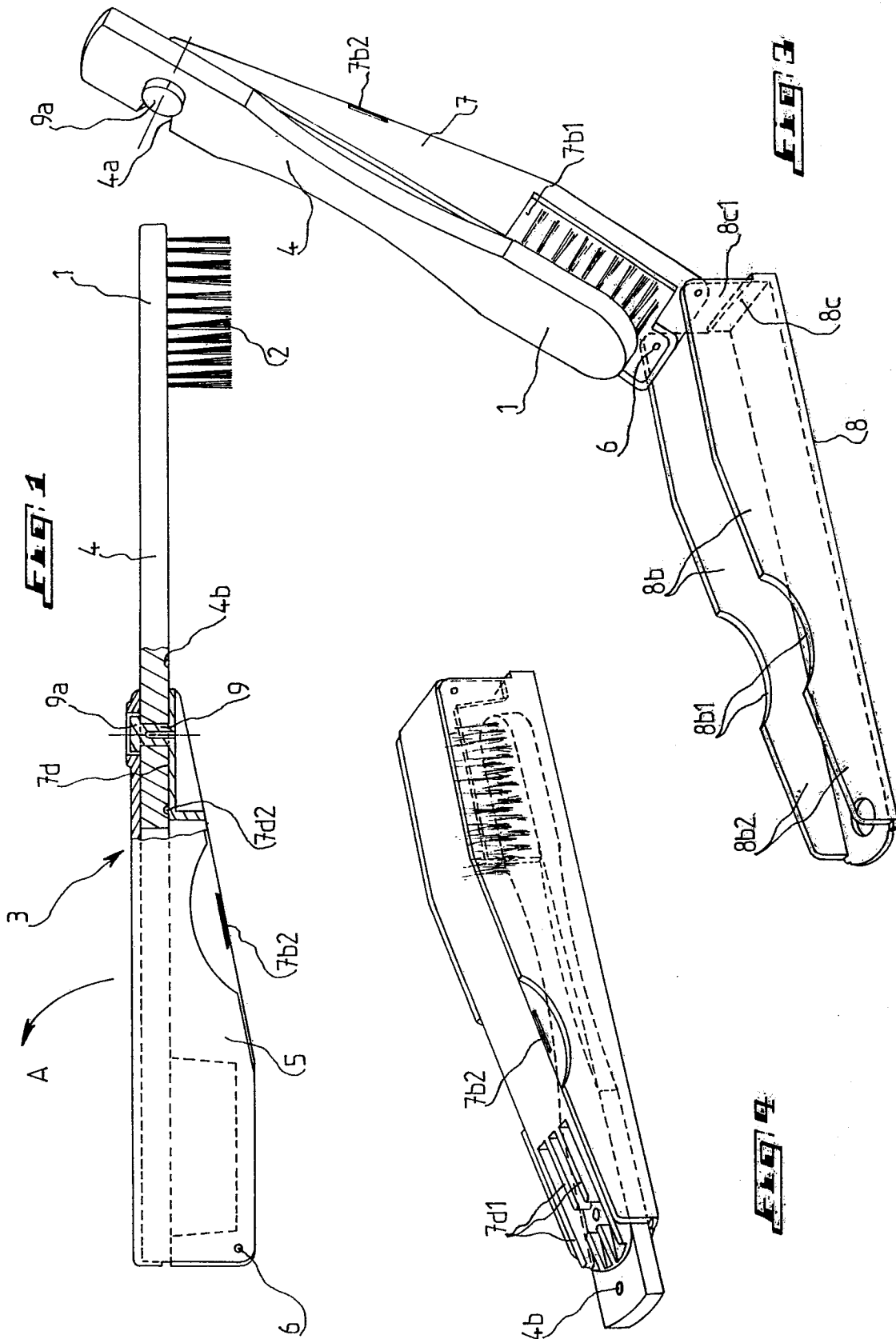
6. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'axe de pivotement (9) précité comprend à son extrémité libre une tête circulaire (9a) de maintien de la partie d'extrémité de la tige (4) contre la partie plane d'appui (7d) précitée du corps (7) formant étui.

7. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie extrême de la paroi supérieure (8a) du corps (8) formant couvercle comprend un orifice de passage (8a1) de la tête circulaire (9a) de l'axe de pivotement (9) précité et prend appui sur la

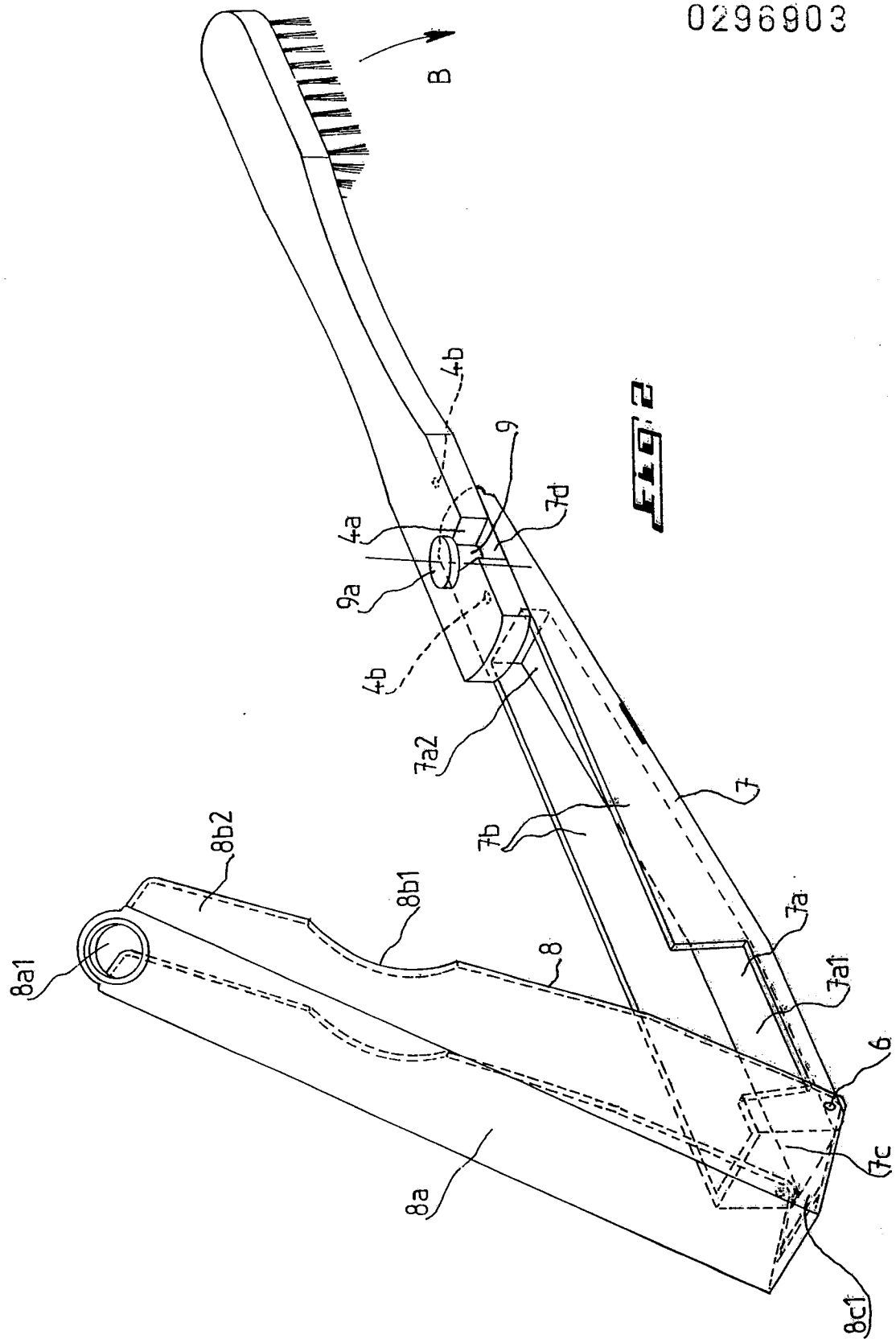
partie d'extrémité de la tige (4) précitée à la position rabattue du corps (8) formant couvercle.

8. Ustensile selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie plane d'appui (7d) précitée du corps (7) formant étui comprend une saillie (7d2) coopérant avec deux creux correspondants (4b) sous la partie d'extrémité de la tige (4) pour respectivement positionner la tige (4) dans le prolongement du corps (7) formant étui avant rabattement du corps (8) formant couvercle et positionner la tige (4) à la position escamotée dans le corps (7) formant étui avant rabattement du corps (8) formant couvercle.

0296903



0296903





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 1249

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-2 678 459 (STUCKEY) * Revendication; figures 1-5 * ---	1,4	A 46 B 5/00
X	GB-A- 279 018 (CALLAND) * Page 1, ligne 77 - page 2, ligne 35; figures 1-9 *	1-7	
Y	---	8	
Y	CH-A- 288 123 (NAGEL) * Page 2, lignes 27-43; figures 1-11 * -----	8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 46 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31-08-1988	Examineur ERNST R.T.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			